



Gerry Argento

Sociétaire | Montréal

514.905.4227

gargento@millerthomson.com

SERVICES CONNEXES

Arbitrage et médiation

Litige | Construction

Litige commercial

Marchés publics

SECTEURS INDUSTRIELS CONNEXES

Construction et infrastructures

Projets majeurs

SECTEURS PARTICULIERS CONNEXES

Droit disciplinaire

Biographie

La pratique de Gerry Argento est axée sur le droit de la construction et comporte également une expérience pertinente en matière de litige et de questions contractuelles. Né dans une famille d'entrepreneurs généraux qui évoluent dans le secteur de la construction, Gerry a baigné dès son plus jeune âge dans cette industrie, ce qui lui a fait comprendre très tôt les défis associés aux grands chantiers de construction et à l'entrepreneuriat. Ses connaissances sur ces sujets ajoutent un précieux volet pratique à ses conseils juridiques.

Il conseille des maîtres d'ouvrage, des promoteurs, des entrepreneurs généraux et spécialisés, des fournisseurs de matériaux, de même que des associations professionnelles. De plus, il représente ses clients devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux arbitraux. Il fournit également des conseils relatifs à la rédaction, la négociation et la révision de tout type de contrat de construction.

La pratique de Gerry s'étend à un large éventail de questions relatives à l'industrie de la construction, notamment les différends portant sur les appels d'offres publics et privés, les différends contractuels, les réclamations pour coûts additionnels ou pour des délais attribuables à des circonstances imprévues ainsi que les vices de construction. Il fournit également des conseils sur des questions concernant les qualifications professionnelles des entrepreneurs (RBQ) et la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20).

En outre, Gerry a développé des compétences particulières en matière d'investigation électronique, de gestion de dossiers de litige volumineux et complexes ainsi que de différends dans le secteur immobilier.

Parfait trilingue, Gerry prononce régulièrement des conférences et fait paraître des articles sur divers sujets d'intérêt pour un vaste éventail d'intervenants dans l'industrie de la construction.

Mandats importants

Gerry a représenté plusieurs clients, dont les suivants :

- Un important entrepreneur général concernant un différend l'opposant à une agence gouvernementale fédérale et qui devra faire l'objet d'un arbitrage en vertu de la *Loi sur l'arbitrage commercial*. Ce différend porte sur une réclamation pour travaux additionnels qui résulte de circonstances imprévues. Le montant en litige s'élève à environ 1 million de dollars.
- Un entrepreneur général relativement à un différend qui l'oppose à une agence gouvernementale provinciale. Ce différend porte sur la conformité à un processus d'appel d'offres. Le montant en litige s'élève à environ 1,5 million de dollars.
- Une société métallurgique et minière multinationale dans le cadre d'un arbitrage devant la Chambre de commerce internationale. L'objet du litige porte sur le rendement des équipements acquis par une installation de minerai de fer dans le Nord du Québec.
- Une société métallurgique et minière multinationale relativement à diverses réclamations portant notamment sur des dépassements de coûts et d'échéancier à une installation de minerai de fer dans le Nord du Québec, et ce, en vertu d'un contrat de gestion de

l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction (contrat IAC). Les sommes qui font l'objet du litige s'élèvent à environ 750 millions de dollars.

- Un entrepreneur général international concernant des exigences en matière de permis (RBQ) et la révision de documents contractuels relatifs à un projet majeur de système de transport léger sur rail (SLR) à Montréal.
- Un consortium d'architectes et d'ingénieurs relativement à un différend contractuel avec une agence gouvernementale provinciale dans le cadre du projet de modernisation d'un hôpital à Montréal. Les sommes qui font l'objet du litige s'élèvent à environ 120 millions de dollars.
- Une société en commandite concernant les vices cachés des biens fournis à la société par son associé privilégié. Les sommes qui font l'objet du litige s'élèvent à environ 8,1 millions de dollars.
- Un promoteur immobilier privé relativement à des procédures d'injonction portant sur un projet de construction en cours.

Leadership éclairé

- « Preuve de compétence et d'expérience – une condition d'admissibilité majeure? », *Journal L'Entrepreneur Général*, Corporation des Entrepreneurs Généraux du Québec, article rédigé en collaboration avec Yannick Forget, avril 2018
- *Développements récents en responsabilité des professionnels de la construction*, Conférence annuelle Miller Thomson en droit de la construction, 20 mars 2018, présentée de concert avec Stephan Trihey
- « Appel d'offres : un prix forfaitaire peut constituer une irrégularité majeure », *Journal Constructo*, novembre 2017
- « Irrégularités mineures et l'égalité entre les soumissionnaires », *Journal Constructo*, juin 2017
- *Revue de la jurisprudence récente – Le devoir d'information*, Conférence annuelle Miller Thomson en droit de la construction, 27 avril 2017
- « L'entrepreneur aurait dû le savoir : retour sur l'obligation de renseignement du donneur d'ouvrage », *Journal Constructo*, mars 2017
- « Le contrat à forfait : l'importance de bien évaluer l'étendue des travaux », *Journal Constructo*, février 2017
- « La discrétion des municipalités dans l'analyse des soumissions », *Journal Constructo*, septembre 2016
- « La discrétion dans l'analyse des soumissions », *Journal Constructo*, juin 2016
- *Revue de la jurisprudence récente – Appel d'offres*, Conférence annuelle Miller Thomson en Droit de la construction, avril 2016
- *Revue de la jurisprudence récente – Appel d'offres*, De Grandpré Chait, Conférence en droit de la construction, mars 2015

Engagement communautaire

- Academos, Mentor

Associations professionnelles

- Barreau du Québec
- Jeune Barreau de Montréal

Langues

- Français
- Anglais
- Italien

Formation et admission au barreau

- Barreau du Québec, 2014
- LL.M., Université de Montréal, 2013
- Juris Doctor en Common Law, Université de Montréal, 2011
- LL.B., Université de Montréal, 2011
- B. Sc., Baccalauréat en science politique, Université de Montréal, 2008